

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 13 novembre 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur adjoint aux affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo de la pandémie au Canada et dans d'autres régions du monde. Cliquez sur l'image ci-dessous pour l'écouter.



*Durée de la vidéo : 8 minutes environ. Date d'enregistrement : 10 novembre 2020
[en anglais]*

Points saillants :

- À l'heure actuelle, il y a plusieurs « zones chaudes » où sévit la COVID-19 au Canada. Vous vous trouvez dans l'une de ces régions s'il y a un nombre croissant de cas, de la transmission communautaire et une augmentation de trois autres indicateurs : 1) le nombre d'hospitalisations; 2) le taux d'occupation des soins intensifs; c) le taux de décès.

- Ces indicateurs sont en hausse continue dans plusieurs collectivités du pays, et ce, à un rythme supérieur à celui du printemps 2020.
- Dans la dernière semaine, le Canada a connu une augmentation de 12 % du nombre de cas et de nouveaux records quotidiens, ce qui a conduit à des appels en faveur de mesures additionnelles à l'échelle des provinces et à de nouveaux messages émis par l'Agence de la santé publique du Canada (c.-à-d. la **recommandation** de porter un masque à triple épaisseur pour améliorer la protection contre la COVID-19).
- Les tendances d'infection et les mesures gouvernementales accrues pour endiguer la propagation de la COVID-19 suivent de deux à trois semaines ce qui se passe en Europe (le Canada suit de près la Suède et l'Allemagne). Cela permet de se faire une idée des mesures qui pourraient être envisagées dans les provinces.

Conseils et précisions pour le secteur de la médecine dentaire :

- Faites preuve d'une grande prudence si vous vous situez dans une « zone chaude ». Tenez-vous au courant des indicateurs et des tendances dans votre région.
- Continuez de respecter les mesures de distanciation.
- Maintenez les protocoles de dépistage et adaptez les questions en fonction de l'évolution de la situation.
- L'Agence de la santé publique du Canada [recommande maintenant de porter un masque à triple épaisseur](#). Pour l'instant, les cabinets dentaires **ne sont pas tenus** de fournir un tel masque aux patients dans leur cabinet qui attendent leur rendez-vous ou dont le traitement vient de se terminer.
- Les dentistes et les équipes dentaires sont des experts de la prévention des infections et ont toujours suivi des protocoles rigoureux pour protéger les patients et le personnel. Avec l'ajout de lignes directrices provinciales liées à la COVID-19, les dentistes font tout en leur pouvoir pour mettre en place des mesures de protection supplémentaires afin de créer un milieu sûr pour leurs patients et l'équipe dentaire.
- Jusqu'à maintenant, les cabinets dentaires ont réussi à offrir des soins en toute sûreté grâce à des pratiques de prévention des infections efficaces, ce qui montre que la prestation de soins buccodentaires peut se poursuivre en période de pandémie. Il ne faut pas oublier de faire preuve de vigilance tant à l'extérieur des salles de traitement qu'à l'intérieur.

Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Nouveau! Le projet de loi C-9 prolonge la Subvention salariale d'urgence du Canada et réforme la Subvention d'urgence pour le loyer.

Le 6 novembre 2020, le projet de loi C-9 a été adopté par la Chambre des Communes puis renvoyé au Sénat. Il inscrira dans la loi la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). S'il est promulgué, le projet de loi C-9 modifiera la *Loi de l'impôt* sur le revenu pour prolonger la SSUC jusqu'en juin 2021 et pour mettre en œuvre la SUCL, qui remplace le programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.

La SUCL est un programme simplifié qui facilitera l'accès à une aide pour le loyer et l'intérêt hypothécaire jusqu'en juin 2021. Elle offrira une aide aux entreprises, aux organismes caritatifs et aux organismes à but non lucratif qui ont subi une baisse de revenu. Cette aide prendra la forme d'une subvention pouvant atteindre 65 % des dépenses admissibles jusqu'au 19 décembre 2020. Une aide supplémentaire de 25 % sera offerte aux organismes qui doivent fermer temporairement leurs portes sur ordonnance des autorités de santé publique. La SUCL couvre une période rétroactive qui commence le 27 septembre 2020.

L'ADC suit de près la situation et prévoit qu'il sera possible de commencer à présenter des demandes à partir de la fin de novembre 2020.

Communication continue avec l'Agence de la santé publique du Canada et Santé Canada

L'ADC continue d'entretenir la communication avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada et reçoit des mises à jour régulières de l'Agence. Les derniers sujets abordés portent sur les tests de dépistage de la COVID-19 et sur l'équipement de protection individuelle (ÉPI) acheté par le gouvernement.

Mise à jour! Test de dépistage de la COVID-19

Il existe trois sortes de tests, mais aucun qui n'est infaillible. Chaque test fournit un élément d'information précis et comporte ses propres limites.

1. Réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse (RT-PRC) :

Le test RT-PRC est la norme d'excellence et détecte la présence de l'ARN viral de la COVID-19 dans les échantillons prélevés. En termes simples, ce test prend des composantes du virus et les amplifie pour en révéler la présence dans un échantillon.

Limites :

- Le test de RT-PRC est susceptible aux erreurs de prélèvement. Par exemple, si un échantillon est prélevé à un endroit où le virus n'est pas présent (comme à une profondeur insuffisante dans la cavité nasale), le test donnera un résultat faussement négatif.

- Ce test n'exclut pas la possibilité qu'un patient soit infectieux.

2. **Test de détection d'antigènes :**

Le test de détection d'antigènes cherche la présence d'antigènes provenant de l'enveloppe du virus dans les liquides corporels (c'est-à-dire le sang ou la salive). Ce test est beaucoup plus susceptible de produire de faux négatifs puisque le virus n'est pas présent équitablement dans les liquides corporels.

Limites :

- Ce type de test ne comporte pas d'étape d'amplification. Si le virus est faiblement présent dans l'échantillon, le test ne le détectera pas.
- La sensibilité du test ne sera pas équivalente tout au long de l'évolution de la maladie. Le test sera beaucoup plus sensible au début de la maladie qu'aux derniers stades.
- Ce type de test a donné de faux positifs dans certaines régions des États-Unis.

3. **Test de détection d'anticorps :**

Le test de détection d'anticorps renseigne sur la réponse immunitaire du patient. Il détecte la présence d'anticorps ayant une forte affinité pour l'antigène de la COVID-19 (généralement les anticorps IgG), ce qui signale que le patient a été infecté.

Les résultats sont négatifs aux premiers stades de la maladie, ce qui fait que ce test ne permet pas de dépister les cas actifs.

Le test de détection d'anticorps IgG donne des résultats positifs au quatorzième jour après l'apparition de la maladie environ, une fois que le patient n'est plus infectieux. Un patient qui obtient un résultat positif à ce test peut être pris en charge en prenant seulement les précautions standard, sans qu'il soit nécessaire de porter de l'ÉPI supplémentaire ou de recourir à d'autres mesures de protection particulières contre la COVID-19.

Limites :

- Ce test ne permet pas de déterminer les patients qui sont au stade infectieux.

Les tests instantanés actuellement sur le marché sont tous des tests RT-PCR, qui souffrent des limites de ce type d'analyse. En conséquence, aucun des tests instantanés ne peut déterminer avec certitude le potentiel infectieux d'un patient.

L'ADC continue de suivre l'évolution des tests de dépistage de la COVID-19 et fera rapport dès qu'il y aura du nouveau.

Dernières nouvelles! Équipement de protection individuelle

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada continuent de travailler sans relâche pour que tous les secteurs de l'économie canadienne aient accès à de l'ÉPI.

Heureusement, la fabrication d'ÉPI au Canada par des fournisseurs canadiens commence à prendre son essor. Même si une chaîne d'approvisionnement stable se dessine, les personnes et les entreprises ne doivent pas s'étonner des prix plus élevés puisque la production canadienne est généralement plus coûteuse.

Mise à jour! Discussions au sujet de la priorité d'accès au vaccin contre la COVID-19

Dans le [bulletin de Mise à jour sur la COVID-19 du 19 septembre 2020](#), l'ADC avait indiqué qu'elle exerçait des pressions pour que les dentistes aient un accès prioritaire à un vaccin quand il serait prêt et que les cabinets dentaires ne devaient pas être forcés de suspendre leurs activités en cas de prochaines fermetures imposées à grande échelle. À cette époque, l'ADC a cosigné une lettre, avec l'Extended Healthcare Providers Coalition, qui a été envoyée au premier ministre et aux ministres pertinents ainsi qu'à l'administratrice en chef de la santé publique pour exprimer nos inquiétudes quant à la possibilité que la prestation de soins soit interrompue de nouveau.

Cette semaine, le Comité consultatif national de l'immunisation a publié des orientations préliminaires sur les principales populations à immuniser en priorité contre la COVID-19. Ce comité est un organisme consultatif externe auprès de l'Agence de la santé publique du Canada. Ces orientations ne font pas mention explicitement des dentistes, bien qu'elles fassent référence aux travailleurs de la santé en général. Elles prévoient que certains aspects précis seront réglés à la suite de pourparlers entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-ccni/orientations-principales-populations-immuniser-priorite-covid-19.html>.

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada continuent de faire de la recherche et d'évaluer l'accès prioritaire à un vaccin pour différents genres de profession. Pour que les dentistes soient éventuellement inclus parmi les premières personnes à recevoir un vaccin, la meilleure solution consiste à rappeler le profil de la profession auprès du ministre de la Santé, du médecin en chef et du dentiste en chef de votre province pour continuer à exercer des pressions dans ce dossier.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Les membres de ce groupe se concertent pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

En cours d'élaboration : Au cours du dernier mois, le Groupe de travail a déployé des efforts pour élaborer un guide qui apporterait des précisions sur l'administration d'un vaccin dans les cabinets dentaires. Ce document comprendra de l'information sur la formation qui serait requise et aborde une série d'autres points importants.

À venir bientôt! La période des fêtes approche à grands pas. De nouvelles affiches s'ajoutent à la série faisant la promotion de la vigilance en tout temps : Il arrive souvent que des patients ou des membres du personnel dentaire apportent de la nourriture au cabinet pour souligner un événement spécial ou les fêtes. Toutefois, pour aider à prévenir la propagation du virus, il faudra user de prudence avant de célébrer avec de la nourriture et des boissons dans les aires communes en période de pandémie de COVID-19.

L'ADC a ajouté deux nouvelles affiches à la série ayant pour thème *La vigilance est de mise en tout temps!*. Ces affiches fournissent des conseils pour les aires communes et pour la consommation de nourriture en toute sûreté au cabinet dentaire. Cette trousse contient des notes pour les réunions d'équipe, y compris des conseils pour organiser des célébrations de fin d'année qui répandront virtuellement la bonne humeur cette année.

Tout ce matériel sera offert en français et en anglais et pourra servir non seulement pour la période des fêtes, mais aussi pour tout autre événement spécial (comme l'anniversaire d'un membre du personnel, etc.). Il sera distribué aux associations dentaires membres de l'ADC par l'entremise du Groupe de communication dentaire. Ces membres pourront y ajouter leur logo et adapter le contenu à leur guise.



Aperçu des deux affiches en anglais pour les fêtes de la série *La vigilance est de mise en tout temps!*. La version française du matériel sera prête prochainement. Les couleurs et le texte pourront varier puisque les associations dentaires membres de l'ADC ont la possibilité d'adapter le matériel destiné à leurs membres.

Rappel : Le Groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et d'établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au Groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Groupe de réflexion de l'ADC sur la prévention des infections

Ce groupe de réflexion a la responsabilité de recueillir et de compiler de l'information sur la prévention des infections pour appuyer le Groupe de travail sur la reprise des activités. Il se réunit chaque jeudi jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de toutes ses tâches. Il fait ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir :

1. la réduction au minimum des émissions de particules infectieuses;
2. les façons de limiter la dispersion des particules infectieuses aux zones environnantes;
3. la protection du personnel et des patients dans le cabinet dentaire, y compris les exigences en matière d'ÉPI;
4. les protocoles de contamination et de désinfection.

À venir bientôt! En collaboration avec le Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités, le Groupe de réflexion de l'ADC s'affaire à élaborer un guide sur l'utilisation des blouses médicales en médecine dentaire. Ce guide fait le pont entre le système médical et le système dentaire et il fournit de l'information générale sur l'utilisation de ces blouses en médecine dentaire. Une fois qu'il sera prêt, ce guide sera diffusé auprès des associations dentaires membres de l'ADC.



Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19. Ne manquez pas les échanges suivants :

[Incidence de la COVID-19 chez les dentistes canadiens](#)

Dans la nouvelle édition de la table ronde de l'Association canadienne de recherche dentaire, les Drs Sreenath Madathil, Walter Siqueira et Paul Allison présentent leur étude en cours sur l'incidence de la COVID-19 chez les dentistes du Canada.

(29 octobre 2020)

Le **bulletin de CDA Oasis** de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Rappel! Le **numéro 6 de L'essentiel de l'ADC** est [en ligne](#). Voici quelques-uns des articles de ce numéro :

- Amorcer une carrière en médecine dentaire durant la pandémie de COVID-19
- Question de chiffres : Reprise des activités après la pandémie
- Réponses à vos questions liées à la COVID-19
- Parlons-en... de la vigilance à avoir en tout temps!
- Analyse de l'augmentation des fractures de dents durant la COVID-19



Santé mentale et bien-être

Protégez votre santé mentale et votre bien-être général, en particulier durant la pandémie de COVID-19.

Rappel! Pour profiter d'un soutien en matière de santé mentale et de bien-être, adressez-vous au Programme d'aide aux membres en passant par les médias sociaux, le

centre d'assistance ou le site Web du CDSPI. Il est aussi possible de joindre ce programme de soutien pour la santé mentale et le bien-être au **1-844-578-4040** ou à partir du site www.travailsantevie.com.

Le PAM offre différentes ressources pour aider les personnes à composer avec les tourments de la vie. Il s'agit de services confidentiels de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les personnes qui sont aux prises avec des difficultés en santé mentale ou qui ont besoin de conseils sur l'exercice physique, l'alimentation ou le rôle parental. Les services et ressources du PAM sont assurés par l'entremise du cabinet Shepell, le plus grand fournisseur de programmes d'aide pour le personnel et les familles au Canada.



Ce programme offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, **du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.**



L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrechocs de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION

ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.